Date de mise à jour : janvier 2026

AUXILIAIRE AMBULANCIER

Réaliser le transport sanitaire de personnes

RS6415

OBJECTIFS

La certification "Réaliser le transport sanitaire de personnes, Auxiliaire Ambulancier" a pour objectif prioritaire de répondre, de manière souple et rapide, aux évolutions de la fonction d'auxiliaire ambulancier dans les entreprises de transport sanitaire. Elle permet de développer et de valider les compétences relatives à la préparation d'un véhicule sanitaire, l'organisation du transport, l'accompagnement, l'installation et la surveillance du patient en respectant les protocoles d'hygiène ainsi que l'observation et la surveillance de son état de santé.

La certification "Réaliser le transport sanitaire de personnes, Auxiliaire Ambulancier" est une possible opportunité pour des professionnels en reconversion ou en recherche d'emploi. Celle-ci peut être considérée comme étant un marchepied vers une formation diplômante, celle d'ambulancier, par une entrée allégée.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÉS

Non accessible par la voie de l'apprentissage

En Formation continue : entretien d'étude du projet et aide au montage du dossier de financement.

Entrée en formation : A déterminer à l'issue du positionnement de l'entretien concernant le projet professionnel de l'apprenant/apprenante

Ouverture de la formation à partir de 6 apprenants/apprenantes.

ACCESSIBILITÉ

Notre structure s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap en formation.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. https://www.cfa2b.fr/handicap/

Référent Handicap au 04 95 59 20 30 ou au 06 43 90 25 73 par mail à referent.handi@cfa2b.fr

MIXITÉ

Toutes nos formations sont accessibles à toutes et tous, sans discrimination de sexe ou d'origine.

PRÉREQUIS

- Permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité;
- Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- Un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;
- Un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique[2].

DURÉE

70 h de formation en centre.

TARIF

Prise en charge possible suivant les modalités d'accès à la formation et le profil de l'apprenant/apprenante. Dans le cadre du CPF un reste à charge peut être demandé (dérogations possibles nous consulter)

Formation prise en charge par les OPCO.

Nous consulter

INDICATEURS DE PERFORMANCE DE CETTE FORMATION

Taux d'obtention du diplôme et autres indicateurs de performance disponibles sur notre site internet www.cfa2b.fr dans la rubrique Etablissement, Pourquoi nous choisir

QUALIFICATIONS DES FORMATEURS, INSTALLATIONS, RESSOURCES DISPONIBLES

Disponibles sur notre site internet www.cfa2b.fr dans la rubrique Etablissement, Pourquoi nous choisir

PUBLIC

En apprentissage : Non

En formation continue : Salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, travailleurs non-salariés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En apprentissage : Non

En formation continue : Attestation Auxiliaire Ambulancier et AFGSU Niveau II.

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation en centre de formation.

Mise en situation de cas concrets avec des apports théoriques et pratiques.

Moyens techniques : Salles de formation, salles informatiques, Centre de ressources, plateaux techniques modernes et équipés

Encadrement : Formation encadrée par formateurs qualifiés.

CONTENU DE LA FORMATION-BLOCS DE COMPETENCES

Règles d'hygiène et de prévention de la transmission des infections, adaptées aux véhicules sanitaires.

Déontologie : rôle de l'auxiliaire ambulancier, cadre réglementaire et règles professionnelles.

Règles d'ergonomie et gestes de manutention dans la mobilisation des patients.

Règles et sécurité du transport sanitaire.

Formation aux gestes et soins d'urgence.

AFGSU Niveau II.

SUITE DE PARCOURS

Diplôme d'Etat d'Ambulancier*

*formation dispensée au CFA

ÉQUIVALENCE / PASSERELLE : disponibles sur :

https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6415/

Certificateur : I.F.A.

Code diplôme : RS6415

https://ifa.aftral.com/formations/realiser-le-transport-sanitaire-de-personnes-auxiliaire-ambulancier/

Date enregistrement : 18/10/2023

DÉBOUCHÉS

Auxiliaire Ambulancier

« L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance ». ***Article 2 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.***

Le taux d'insertion global dans l'emploi et le taux d'insertion dans le métier visé des titulaires de la certification figurent sur la fiche RNCP :

https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6415/

CONTACTS SERVICE FORMATION CONTINUE / SERVICE DAIOS

Point d'information :

04 95 59 20 33 / catherine.turchini@cfa2b.fr

04 95 59 21 06 / anne-lise.retali@cfa2b.fr

04 95 59 20 35 / frederique.guaitella@cfa2b.fr

04 95 59 21 07 / julia.galli-storai@cfa2b.fr

Retrouvez en scannant ce QR Code toutes les informations concernant les conditions de déroulement et d'accueil de la prestation

LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENANT →

L'ensemble des contenus proposés en lien HyperText sont disponibles à la demande

LIEUX ET COORDONNÉES
CFA HAUTE CORSE

04 95 59 20 30 • contact@cfa2b.fr
Route du Village 20600 Furiani
CANTINE ET INTERNAT SELON DISPONIBILTES

Suivez nous sur les réseaux sociaux :

Pour voir nos offres d'apprentissage :

https://www.apprentisencorse.com